## AR Prefecture

082-218200020-20230622-202346-DE Reçu le 29/08/2023



## République Française

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

#### Commune d'ALBIAS

## Séance du 22 juin 2023

N° 2023-46

Le vingt-deux juin deux mille vingt-trois à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme MAGNANI Véronique, Maire.

Présents: 13 Votants: 17 Excusés: 2 Procurations: 4

Présents: Mmes/MM. Véronique MAGNANI (Maire), Pierre LIACHENKO, Pierre LOBBE, Eric LONGUEVILLE, Michel MONESMA, Jeannette PEDRON, Olivier RENAUDEAU, Ghislaine RODRIGUEZ, Marie-Christine RONCHINI, Martine SICARD, Hélène SIMOUN, Céline VALETON, Thierry VEYRES.

Absent(es)/Excusé(es): Chantal GARCIA, Amandine DORIZON

Pouvoirs: Mme Naîma MOUMOU, donne pouvoir à Mme Hélène SIMOUN

M. Alain BARBON donne pouvoir à M. Eric LONGUEVILLE

M. KAUFFER donne pouvoir à M. Olivier RENAUDEAU

M. Frédéric SEVOZ donne pouvoir à Mme Jeannette PEDRON

Secrétaire de séance : Mme Céline VALETON

Début de la séance : 20 heures 30

# Délibération portant agrandissement d'un cimetière communal

L'article L.2223-1 prévoit que « dans les communes urbaines et à l'intérieur des périmètres d'agglomération, la création et/ou l'agrandissement d'un cimetière à moins de 35 mètres des habitations sont autorisés par arrêté du représentant de l'État dans le département ». Elle précise que la démarche est soumise à la réalisation préalable de l'enquête publique prévue au code de l'environnement et à une autorisation préfectorale. C'est dans ce contexte qu'elle propose l'acquisition d'une partie de la parcelle AK 124 appartenant à M. BORDES Claude afin d'y construire un cimetière. Elle précise que la superficie de la parcelle est d'environ 10 500 m², que les services des domaines ont été saisis le 14 octobre 2022 et que le prix de vente est de 8 500 € nets vendeur. Madame le Maire invite l'assemblée à prendre connaissance de ces informations et à se prononcer sur le principe de la création projeté, ainsi que sur l'acquisition du terrain nécessaire à la réalisation de l'opération.

Le conseil municipal,

Considérant que la commune d'ALBIAS dispose actuellement de 2 cimetières :

- Cimetière protestant, d'une contenance de 180 emplacements dont 175 occupés
- Cimetière catholique d'une contenance de 680 emplacements tous occupés

ne peuvent suffire aux besoins d'une commune de 3393 habitants compte tenu de la moyenne annuelle de 28 décès recensés sur les cinq dernières années.

Considérant que l'agrandissement des 2 cimetières communaux n'est pas envisageable, la création d'un nouveau cimetière est donc indispensable ;

Considérant que le terrain à acquérir pour cette opération a une étendue qui correspond aux besoins de la commune ;

Considérant que le financement de cet investissement pourra être assuré, car celui-ci est inscrit au budget 2023 au travers de l'opération n°36 portant acquisition foncière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE:

# AR Prefecture

 $^{0}$  ଦୁଦ୍ଧ **p²APPROUVER** (୧୯୬୬ ଚିକ୍ରିମ୍ନ ନେ ଅନ୍ତର୍ମ୍ପର୍ମ seeds réserve d'un examen géologique favorable ; Reçu  $^{1}$  1e  $^{29/08/2023}$ 

**2° D'ACQUERIR le terrain d'une surface de 10500 m<sup>l</sup> l**inscrit au plan cadastral sous le n° AK 124, appartenant à Monsieur BORDES

Claude, au prix de 8 500 € euros nets vendeur ;

- 3° DE CREER sur le terrain acquis, un nouveau cimetière communal ;
- 4° DE PRENDRE EN CHARGE les honoraires du géologue qui sera chargé de l'expertise hydro géologique ;
- **5° D'AUTORISER** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

Vérbrique MAGNANI

Certifié exécutoire,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Transmis en Préfecture le

Publié le

Albias le 22 juin 2023 Madame le Maire